No 25. — Par ordre du même jeur, M. Danican-Philidor, trésorier payeur, à Taïti, nommé trésorier payeur à Port-de-France, Nouvelle-Calédonie, par décret Impérial du 13 novembre 4859, remettra son service à Mr Darpentigny, à compter du 1er juillet 1860.

No 26. — Par ordre en date du 6 août 1860, sont débarqués de la frégate l'Isis, à compter du 5 du même mois,

MM. Thouroude, capitaine du génie.

Richard, garde du génie.

Brinster, sous-lieutenant d'artillerie de marine.

Andrey, garde d'artillerie.

Parent, ouvrier d'état d'artillerie.

Gouliau, 2° mattre armurier.

Moisan.

do.

Esnol, capitaine d'infanterie de marine.

Naudot,

do

d∘.

Lamon, lieutenant,

do.

Dubois de la Valette,

do.

Bourgey, s -lieutenant,

De Siochan de Kersabiec, s.-lieutenant, 227 hommes, sous-officiers caporaux et soldats formant les 20e et 34e compagnies du 2e régiment d'infanterie de marine, 48 sous-officiers, caporaux et canonniers de la 8e compagnie du régiment d'artiflerie.

do

MM. Borie, capitaine des douanes.

Hallot, chef de l'Imprimerie.

Berthuot, relieur.

- 4 maréchal de logis de gendarmerie.
- 2 brigadiers.

6 gendarmes.

6 Sous-officiers ou ouvriers de la 6° Cie d'ouvriers d'artillerie.

Nº 27. — Par décision en date du 18 août, un congé à demi solde est accordé à M. Vallès, capitaine d'infanterie de marine, attendre, à Taïti, la liquidation de sa pension de retraite.

No 28. — Par ordre du 25 août, l'indigène Hoki (Armand), est attaché à la justice de paix avec une solde de 800 f. par an.